

Ajournement

s'avérera satisfaisante non seulement pour le député et moi-même, mais également pour les personnes qui touchent ces pensions.

L'AGRICULTURE—DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, le vendredi 22 juin, comme en témoigne le hansard à la page 5022, je posais la question suivante:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Compte tenu du fait que les coûts de capitalisation pour les jeunes agriculteurs ont augmenté de 66 p. 100 au cours des dix dernières années et que ces agriculteurs ne peuvent pas toujours bénéficier des prêts de la Société de crédit agricole et qu'ils ne peuvent pas se permettre 10 p. 100 en plus d'intérêts très élevés, le ministre annoncera-t-il bientôt un programme afin d'aider les jeunes agriculteurs à rester en agriculture ou à s'établir dans le domaine?

Le ministre a donné la réponse suivante:

Monsieur l'Orateur, nos dossiers démontrent qu'il y a plus de jeunes agriculteurs qui ont reçu des prêts de crédit agricole cette année qu'en aucune autre année. Nous travaillons à l'élaboration d'un programme. Nous rencontrerons nos homologues provinciaux afin de discuter de ce programme à savoir comment nous pouvons aider plus de jeunes qui veulent vraiment se lancer dans l'agriculture ou y rester.

Pendant ma jeune vie, j'ai entendu des politiciens dire et répéter qu'ils travaillent à des programmes visant à amener des jeunes à se lancer dans l'agriculture. Pendant des années, ils ont dit à la tribune que bien que nous ayons réussi, nous préparons un nouveau programme visant à mettre fin à l'exode massif des jeunes vers les villes.

Il est peut-être nécessaire de définir la ferme familiale. Quelqu'un l'a décrite comme un mode de vie, une entreprise indépendante grâce à laquelle un agriculteur a une chance de vivre convenablement, avec un revenu raisonnable, indépendant financièrement moins des caprices du marché que de ses efforts productifs.

Les Canadiens ne devraient jamais perdre de vue que la ferme familiale, par opposition à la grande exploitation agricole, représente encore la masse de la production agricole au Canada. Il est ironique que de nombreux économistes citent encore le secteur agricole comme l'un des derniers exemples d'entreprises privées efficaces soumises à une concurrence économique importante.

● (2220)

A moins de prendre une mesure fondamentale, cette caractéristique du secteur va disparaître aussi sûrement qu'elle a disparu dans d'autres secteurs productifs. La diminution constante du nombre de fermes en Alberta est passée presque inaperçue depuis quelques années. Les chiffres montrent qu'en 1972, l'Alberta comptait 67,702 fermes contre 84,000 en 1951, c'est-à-dire une diminution de presque 1,000 fermes par an.

L'élément le plus important auquel on peut attribuer cette baisse est le montant toujours croissant du capital nécessaire pour établir une ferme. En 1951, le capital nécessaire était de \$21,000; en 1961, il était passé à \$37,000 et aujourd'hui est estimé à \$80,000. Du fait qu'une dépense initiale de cette ampleur est nécessaire, bien des gens, surtout vos gens, qui aimeraient s'établir dans des fermes, sont dans l'impossibilité de le faire.

Nous savons tous que la principale institution financière qui consent des prêts est la Société du crédit agricole. Si le nombre de prêts a triplé au cours de la dernière décennie,

[M. Reid.]

le mérite en revient aux gouvernements précédents ainsi qu'au gouvernement actuel. Toutefois, je suis originaire d'une région habitée par de nombreux cultivateurs autonomes et bien des jeunes cultivateurs ou aspirants cultivateurs se sont plaints à moi qu'il est très difficile d'obtenir du crédit. Ce témoignage personnel mais très réel quant à l'insuffisance des programmes du gouvernement devrait affiner notre sens critique dans la présente discussion.

Un coup d'œil sur certaines statistiques révèle qu'en 1972-1973, au moins 60 p. 100 des prêts furent consentis à des gens âgés de plus de 35 ans. L'âge moyen des agriculteurs canadiens est de 49 ans et ce chiffre, loin de décroître, augmente. Tous les sociologues ont décrit l'exode des jeunes ruraux vers les villes. On a dit que, chaque jour, 42 agriculteurs abandonnaient la terre.

Non seulement des fermes sont-elles vendues, et des agriculteurs établis depuis plus longtemps accroissent-ils l'étendue de leurs fermes, mais, qui plus est, les programmes mis en œuvre par le gouvernement ont renforcé et peut-être stimulé cette tendance au lieu de la contrer. Toutefois, avant d'aller plus loin, voyons ce qu'en dit un homme qui s'occupe effectivement de crédit agricole. Le directeur de la division agricole de la Banque Royale du Canada, M. G. W. Arnold, a déclaré au Congrès international du crédit, en mai dernier, que les prêts garantis par l'État perdaient de l'importance parce que le caractère de l'exploitation agricole familiale subissait une transformation radicale. L'agriculteur, a-t-il dit, était un homme d'affaires qui avait investi d'énormes capitaux en biens fonciers.

Mon gérant de banque avoue qu'il ne consent pas de prêts à la légère aux termes des lois sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et sur le crédit agricole à cause de la restriction sur le taux d'intérêt, soit 1 p. 100 au-dessus du taux de base. Il est clair que si nous devons encourager les jeunes gens à s'adonner à l'agriculture nous devons leur assurer des capitaux suffisants au taux de base ou à un taux inférieur pour les groupes plus jeunes. Peut-être pourrions-nous subventionner les taux d'intérêt des jeunes qui nous rembourseraient plus tard sur les revenus provenant de leur production considérablement accrue. Cette idée n'a rien de neuf. Le député de Vegreville (M. Mazankowski) avait proposé un amendement au bill C-5 le 26 juin 1972. Lorsqu'un emprunteur de moins de 30 ans obtenait pour la première fois un prêt aux termes de cette loi, disait-il, le gouverneur en conseil n'imposera pas un taux d'intérêt de plus de 5 p. 100.

Si, en théorie, la SCA est un moyen satisfaisant de fournir à ceux qui veulent cultiver la terre le crédit pour le faire, dans la pratique elle ne l'est pas. Nous en avons la preuve dans le fait que bien des jeunes cultivateurs ont de plus en plus recours à des petites sociétés de crédit agricole créées par les provinces, comme l'Alberta, pour consentir des prêts à ceux dont les demandes ont été rejetées par la SCA et d'autres agences.

Si nous voulons vraiment faire quelque chose pour réagir contre la disparition des petites terres, il nous faut adopter des stimulants efficaces. Les prix ont augmenté, mais les frais aussi. Avec la récente hausse du coût des denrées alimentaires et la pénurie des provendes, les frais des cultivateurs ont monté de façon encore plus marquée. Nombre de ces cultivateurs n'ont pas les garanties requises pour obtenir un emprunt. Nous pourrions peut-être songer à reconnaître les terres elles-mêmes, les machines agricoles et le bétail comme garantie, au lieu d'exiger une accumulation énorme de capitaux. A mon avis, le gouvernement devrait adopter la formule suivante...